



10 décembre 2015

(15-6523)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

**TAIPEI CHINOIS: RÈGLEMENT SUR LE DÉPÔT DU MATÉRIEL
BIOLOGIQUE POUR LES DEMANDES DE BREVETS**

Membre présentant la notification	TAIPEI CHINOIS
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	<i>Regulations for the Deposit of Biological Material for Patent Application</i> (Règlement sur le dépôt du matériel biologique pour les demandes de brevet)
Objet	Brevets
Nature de la notification	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique	http://members.wto.org/crnattachments/2015/IP/CHT/15_4854_00_e.pdf (anglais) http://members.wto.org/crnattachments/2015/IP/CHT/15_4854_00_x.pdf (chinois)
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notification(s) précédente(s)	IP/N/1/TPKM/4 " https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?DataSource=Cat&query=@SymbolMatch=IP/N/1/TPKM/4&Language=English&Context=ScriptedSearches&languageUIChanged=true# "
Brève description du texte juridique notifié	<ul style="list-style-type: none">Dans le but de promouvoir nos partenariats avec d'autres pays en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des effets du dépôt du matériel biologique, nous avons modifié l'article 11 du Règlement sur le dépôt du matériel biologique pour les demandes de brevet sur la base du Règlement au titre du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets ainsi que de nos pratiques actuelles. L'article 11 a été ajouté à l'effet de préciser que les matériels biologiques déposés ne seront pas retirés; toutefois, cette disposition ne s'appliquera pas dans les cas où le retrait sera effectué avant la délivrance du certificat de dépôt par l'institution de dépôt.
Langue(s) du texte notifié	Anglais et chinois
Date d'adoption	4 juin 2015
Entrée en vigueur	18 juin 2015

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	29 novembre 2015
Autres renseignements	<p>Les demandes de brevet sont examinées et les brevets sont délivrés au titre de la Loi sur les brevets et des règlements sur les brevets par l'Office de la propriété intellectuelle (TIPO), organisme administratif relevant du Ministère des affaires économiques.</p> <p>Site Web: http://www.tipo.gov.tw/ Adresse électronique de contact: ipogp@tipo.gov.tw</p> <p>http://www.tipo.gov.tw/public/Attachment/57119111154.docx (chinois) http://www.tipo.gov.tw/dl.asp?filename=5101142202.docx (anglais)</p>
Organisme ou autorité responsable	<p>Ministry of Economic Affairs 15 Fuzhou St. Taipei 10015</p> <p>Téléphone: +886 2 2376 6141 Fax: +886 2 2737 3183 Site Web: http://www.moea.gov.tw/</p>